



À l'attention de Monsieur le Préfet de la Haute-Loire

Copie : Mesdames et Messieurs les sénateurs et députés de la Haute-Loire, Madame la Présidente du Conseil départemental, DDT 43

Le 11 septembre 2026, à Aiguilhe

Monsieur le Préfet,

Depuis l'arrêté du 4 août 2026 plaçant l'Alagnon et la Dore en situation de crise, la sécheresse n'a cessé de s'aggraver en Haute-Loire. Par arrêté du 18 août, quatre secteurs du nord-est du département (bassins Loire aval, Loire Moyenne et Haut-Lignon, couvrant notamment Yssingeaux, Monistrol-sur-Loire, Aurec-sur-Loire et Sainte-Sigolène) sont passés en alerte renforcée. Cette dégradation s'est encore confirmée par l'arrêté du 7 septembre 2026, actuellement en vigueur : les axes Allier et Loire eux-mêmes, jusqu'ici épargnés, sont désormais classés en crise aux côtés de l'Alagnon et de la Dore, tandis que les bassins Loire aval, Loire Moyenne et Haut-Lignon restent en alerte renforcée et le reste du département en alerte. Cette escalade continue, alors même que le lac de Naussac était rempli à 62 % en fin d'été (une situation pourtant plus favorable qu'en 2022), confirme que **la vulnérabilité de notre réseau hydrographique dépasse largement la seule question du remplissage des grandes réserves.**

Vous avez indiqué vouloir développer les retenues collinaires, qui sont aujourd'hui **166** dans le département, pour des projets de 1 à 3 hectares, avec un objectif national de doublement d'ici 2035 et des subventions pouvant couvrir jusqu'à 70 % du coût. « Il faut stocker l'eau quand elle est là », affirmez-vous. Nous souhaitons cependant attirer votre attention sur le fait que **ces retenues ne sont qu'une réponse de court terme, dont le bénéfice profite à peu d'usagers, et qui ne répond pas à l'enjeu de fond posé par la répétition des sécheresses.** C'est également la position de FNE Auvergne-Rhône-Alpes, notre fédération régionale, qui alerte notamment sur les limites des grands barrages envisagés sur l'axe Allier (avis du 24 mai 2026, disponible ici : <https://www.fne-aura.org/nos-avis/region/projet-de-guide-des-services-de-letat-sur-les-projets-structurants-de-stockage-de-leau-en-region-notre-avis/>).

Nous souhaitons également alerter sur un point de fond : la loi d'urgence agricole, en limitant la capacité des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) à imposer des normes supplémentaires, affaiblit précisément l'outil réglementaire qui garantit aujourd'hui la cohérence entre les projets de stockage et les impératifs de préservation des milieux aquatiques.

Ce constat est partagé par la communauté scientifique. Comme le rappelait récemment Sud Ouest, le chercheur en hydrobiologie Christian Amblard (CNRS) estime que **ces retenues ne constituent qu'une échappatoire à court terme**, l'eau stockée se réchauffant et favorisant le

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT HAUTE-LOIRE

Fédération départementale d'organisations ayant des objectifs d'intérêt général dans les domaines de l'écologie et de la protection du vivant

Agréée depuis 2015

Adresse : 34, Route de Roderie, 43000 Aiguilhe

Tél : 07 83 67 92 10 – <https://www.fne-aura.org/haute-loire/>



développement de cyanobactéries toxiques, avec des pertes par évaporation pouvant atteindre 20 à 60 % selon les conditions. L'hydrologue Julie Trottier (CNRS) souligne pour sa part que **l'agriculture irriguée, et notamment la culture du maïs, connaît son pic de besoin en eau précisément en juillet-août, au moment où la ressource est la plus rare** (article complet : <https://www.sudouest.fr/environnement/ressources-en-eau-demandees-par-les-agriculteurs-les-bassines-ne-sont-pas-la-solution-au-probleme-de-l-agriculture-actuelle-pour-ces-chercheurs-30007778.php>).

Ce phénomène n'est pas propre à d'autres régions. En Haute-Loire, comme ailleurs, **de nombreuses zones humides petites et moyennes ont disparu, des kilomètres de cours d'eau ont été drainés, et la majorité d'entre eux sont aujourd'hui « incisés », c'est-à-dire canalisés et déconnectés de leur lit naturel**. FNE 43 a par exemple alerté l'Office français de la biodiversité sur un drainage illégal ayant endommagé la tourbière de Goudoffre, aux Estables. Comme le rappelle une tribune récente parue dans Reporterre, ce sont ces « capillaires du territoire » — petits cours d'eau, zones humides, têtes de bassin — qui rechargent les nappes phréatiques et nourrissent les vallées (article complet : <https://reporterre.net/On-a-gomme-les-petits-cours-d-eau-des-cartes-et-la-secheresse-s-est-repandue-Sans-eau-il>).

S'inspirer de la nature est pourtant la solution la plus efficace et la plus durable face aux dérèglements actuels. L'hydrologie régénérative résume cette approche par le principe du **RISED** : Ralentir, Infiltrer, Stocker dans les sols, favoriser l'Évapotranspiration, Diversifier les réseaux d'écoulement, et « reméandrer » les cours d'eau. Cela passe concrètement par la multiplication des barrages de bois, des haies bocagères, de l'agroforesterie, des forêts-jardins, et, ponctuellement, de petites retenues bien dimensionnées pour des usages comme le maraîchage. C'est cette démarche que pilote depuis 2026 le Département de la Drôme, avec la Chambre d'Agriculture, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et un bureau d'études spécialisé (détail du projet : <https://collectivites.ladrome.fr/realisation/hydrologie-regenerative-du-concept-a-laction/>). **Si un autre département fait ce choix, la Haute-Loire le peut aussi**.

Une démarche de ce type pourrait être engagée dans notre département, en associant la Chambre d'Agriculture, les agences de l'eau Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée-Corse, et en s'appuyant sur les Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) existants ou à venir. Sans cette action de fond, multiplier les retenues collinaires reviendra à donner **un coup d'épée dans l'eau** : un geste qui rassure sur le moment, mais qui **ne change rien à la disparition des capacités naturelles d'infiltration et de rétention de l'eau dans les sols**.

Vous représentez, chacun dans vos fonctions, l'intérêt général et devez rendre compte à l'ensemble des citoyens de la Haute-Loire — agriculteurs, habitants, acteurs économiques, générations à venir. **Nous vous demandons de porter une vision de gestion de l'eau qui engage réellement le département dans ces solutions de long terme, plutôt que de reconduire des réponses déjà éprouvées comme insuffisantes et inefficaces**.

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT HAUTE-LOIRE

Fédération départementale d'organisations ayant des objectifs d'intérêt général dans les domaines de l'écologie et de la protection du vivant

Agréée depuis 2015

Adresse : 34, Route de Roderie, 43000 Aiguilhe

Tél : 07 83 67 92 10 – <https://www.fne-aura.org/haute-loire/>





FNE 43 se tient à votre disposition pour en débattre et vous mettre en lien avec les acteurs de ce type de démarche.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Guillaume Charmasson
Président de France Nature Environnement Haute-Loire

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT HAUTE-LOIRE

Fédération départementale d'organisations ayant des objectifs d'intérêt général dans les domaines de l'écologie et de la protection du vivant

Agréée depuis 2015

Adresse : 34, Route de Roderie, 43000 Aiguilhe

Tél : 07 83 67 92 10 – <https://www.fne-aura.org/haute-loire/>

